## Les candidats pris en excès de vitesse

On le sait, les candidats à l'élection sont pressés d'être à l'Elysée. Ce qui est plus surprenant, c'est d'apprendre que les quatre principaux prétendants (Bayrou, Sarkozy, Royal et Le Pen) sont tout aussi impatients sur route : les quatre ont été surpris en excès de vitesse. C'est bien regrettable quand on se rappelle que la sécurité routière était un cheval de bataille du quinquennat de Mr Chirac. Petit tour d'horizon des candidats "les plus pressés".

Les excès de vitesse ont été établis par le magazine Auto Hebdo après quelques filatures des personnalités suivantes : François Bayrou, Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal et Jean-Marie Le Pen.

La quatrième position, en quelque sorte la position du plus sage, est occupée Ségolène Royal qui a été surprise à 158 km/h sur une route limitée à 110 km/h. La représentante du parti socialiste s'est alors exposée à un retrait de quatre points et une amende de 135 ¤ pour cet excès de 48 km/h. Peut-on vraiment parler de sagesse ?

La troisième marche du podium est occupée par François Bayrou. Ce dernier roulait à 120 km/h sur une portion limitée à 70 km/h. Pour un tel dépassement de la vitesse autorisée, on rentre dans la catégorie des très grands excès de vitesse entraînant une suspension immédiate du permis de conduire pouvant durer trois ans à laquelle s'ajoute un retrait de six points et une amende maximale de 1 500 euros. En ces moments, on regrette vraiment l'abandon du bus au colza de 2002.

Mr Le Pen occupe la deuxième marche de ce triste podium dont la voiture a été surprise filant 55 km/h plus vite que la vitesse réglementaire sur autoroute par beau temps (130 km/h).

Le plus pressé semble être Mr Nicolas Sarkozy. Surpris à 130 km/h sur une route limitée à … 70 km/h. Pour cet écart de 60 km/h, le représentant de I'UMP risque gros, c'est-à-dire autant que messieurs Bayrou et Le Pen.

Qu'ils soient en quatrième ou en première position, les principaux candidats à l'élection présidentielle ne sont pas des exemples en matière de sécurité routière. Pardon, j'oubliais … ces derniers n'y sont pour rien : ils étaient simplement passagers d'une voiture conduite par un chauffeur. Voilà une défense bien facile.

Profitons-en pour rappeler qu'aujourd'hui a lieu la « Journée de la courtoisie au volant ».

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le jeudi 5 avril 2007

Consultable en ligne: http://archives.cafeduweb.com/lire/7173-les-candidats-pris-en-exces-vitesse.html